

SIMULATEUR D'ACCORD LOCAL A 25% - version 5

Nature juridique de la communauté
Communauté de communes, Communauté d'agglomération

SYNTHESE

Population EPCI	13 255	Résultat
Nombre de sièges		
- droit commun (II à V du L5211-6-1)	30	
- initial (uniquement II à IV du L5211-6-	30	PROPORTIONNELLE
- maximal	37	
- en cours	30	
Reste à répartir	7	

Insérer les communes avec leur population municipale, par ordre décroissant de population

Nom de la commune	Population municipale
RIVES D'ANDAINE	3 060
NORMANDIE	2 674
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	2 196
PASSAIS VILLAGES	1 207
CEAUCE	1 206
SAINT MARS D'EGRENNE	678
SAINT FRAIMBAULT	549
MANTILLY	537
TESSE FROULAY	393
TORCHAMP	293
PERROU	283
SAINT ROCH SUR EGRENNE	179

Insérer la répartition à tester

Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Nombre sièges pris en compte pour l'accord local (au titre uniquement des II à IV du L. 5211-6-1)	P=proportionnel / F="forcé à 1"	Ratio initial	Nombre de sièges	Nouveau ratio	Test des différentes conditions			
						Commune ayant plus de la moitié des sièges	Hiérarchie démographique non respectée	Au moins un siège par commune	Condition de l'alinéa I-2-e
7	7	P	101 %	7	101 %				
6	6	P	99 %	6	99 %				
5	5	P	101 %	5	101 %				
3	3	P	110 %	3	110 %				
2	2	P	73 %	2	73 %				
1	1	P	65 %	1	65 %				
1	1	P	80 %	1	80 %				
1	1	P	82 %	1	82 %				
1	1	F	112 %	1	112 %				
1	1	F	151 %	1	151 %				
1	1	F	156 %	1	156 %				
1	1	F	247 %	1	247 %				